

SAINT- CHAMOND

Appel à projets

« Ma Boutique à l'Essai » : locaux commerciaux N°49 rue de la République & 3 rue Ventefol, 42400 Saint-Chamond

- **Dynamisme Commercial & Attractivité du territoire** -
CAHIER DES CHARGES RELATIF A LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « MA BOUTIQUE A L'ESSAI » concernant les
LOCAUX COMMERCIAUX SIS N°49 Rue de la République & 3 Rue Ventefol, à SAINT CHAMOND

600
commerces

1 200
entreprises

36M €
investis dans la
rénovation
urbaine

106 000
habitants
en zone de
chalandise
alimentaire et
loisirs

1 600
places
de parkings
gratuites

MADE FOR YOU

SAINT-CHAMOND
saint-chamond.fr

Préambule :

Dans le cadre de la redynamisation et du développement commercial porté par la Ville de Saint-Chamond accompagné de la mise en valeur de l'attractivité du territoire, la commune a mis en place depuis 2014 cinq axes de travail stratégiques s'appuyant sur les cinq piliers de la politique de développement commercial.

A) Démarche de développement commercial : 5 axes de travail stratégiques

La Démarche de développement commercial se structure sur 5 axes de travail stratégiques : l'Amélioration du cadre de vie, l'Urbanisme commerciale, l'Animation commerciale et actions partenariales, l'accompagnement des acteurs économiques et l'Attractivité & Marketing territorial.

Des axes de travail détaillés ci-après :

1) Amélioration du cadre de vie :

Objectifs : Proposer un environnement urbain attractif afin de favoriser l'implantation, le développement et la pérennisation des commerces et des entreprises.

Moyens : Poursuite Projet Urbain Centre-Ville, Requalification de l'Espace public (places, parkings,...), de l'habitat et des locaux commerciaux (ORI, Sécurisation de Espace public, Signalétique, Etudes et projets d'attractivité du Centre-Ville (mobiliers urbains, végétalisation, parcours clients,...).

2) Urbanisme commerciale :

Objectifs : Maîtrise foncière sur les secteurs stratégiques et commercialisation des locaux commerciaux disponibles & Connaissance exhaustive et stratégique des locaux commerciaux, artisanaux et professionnels de la commune.

Moyens : Mise en place du périmètre de protection du linéaire commercial, Droit de préemption, Rénovation et restructuration des locaux commerciaux, Promotion et commercialisation de l'offre disponible, Charte des enseignes et règles d'urbanisme, Observatoire du commerce et de l'artisanat, Actions ciblées sur les vacances commerciales & Aide à l'implantation (SEM/Région AURA),...

3) Animations commerciales et actions partenariales :

Objectif : proposer des animations commerciales et des actions partenariales destinées au grand public et/ou aux professionnels afin de développer l'attractivité de la Ville et en particulier de son appareil commercial.

Moyens : Poursuite des animations commerciales de « Carrément Saint-Chamond » & Ville de manière partenariale et complémentaire (renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens triennale CSC/CCI/CMA/Ville - 2024-2026) et Développement des actions partenariales avec les différents acteurs du territoire et partenaires.

4) Accompagnement des acteurs économiques :

Objectifs : faciliter, accompagner et soutenir les projets d'implantation & de développement des commerçants, artisans et porteurs de projets.

Moyens : Suivis de projets personnalisés, Formations thématiques (« RDVs Pro ») & Digitales (EPN), Evènementiel « RDVs Business », Relais Aide à l'Implantation & à l'investissement,...

5) Attractivité/ Marketing territorial

Objectifs : Développer l'attractivité de la Ville et valoriser ses atouts

Moyens : Actions et Evènementiels de promotion de l'Attractivité : 6ème Ed. « RDVs Business », 1^{ère} Ed. « Trophées du Design », Salons de la Franchise, Déploiement de la Marque de territoire, M For You (supports de communication dédiés & Evènementiels),...

B) Le Dispositif « Ma Boutique à l'Essai »

« Ma Boutique à l'Essai » est un dispositif transversal qui s'inscrit dans ces différents axes de travail et notamment sur l'accompagnement des acteurs économiques, l'attractivité, mais aussi sur l'Urbanisme commerciale et les Animations commerciales et partenariales.

Ce dispositif permet à des porteurs de projets, créateurs, chefs d'entreprises de tester leur activité dans une boutique avec vitrine, de manière sécurisée sur une durée de 6 mois avec un bail précaire (renouvelable 1 à 2 fois) avec un loyer modéré et un accompagnement personnalisé.



Les Objectifs spécifiques du dispositif « Ma Boutique à l'Essai » :

- Promouvoir l'attractivité du Centre-Ville & dynamiser le commerce
- Encourager la mise en place de nouveaux concepts innovants
- Permettre aux porteurs de projets/créateurs/commerçants de tester leur activité & leur concept de manière sécurisée avec un accompagnement personnalisé et une visibilité accrue, en vue d'une pérennisation de leur activité
- Lutter contre la vacance commerciale par des projets ambitieux, novateurs avec un plan de communication spécifique.

Le Dispositif « Ma Boutique à l'Essai » émane de La Fédération Nationale des Boutiques à l'Essai qui accompagne les collectivités dans la mise en œuvre des Opérations Ma Boutique à l'Essai, plus de 130 villes et intercommunalités participent à ce dispositif avec 4 déclinaisons en fonction des contextes : Opération Ma Boutique à l'Essai, Ma Boutique Mon Quartier, Mon commerce Mon village, Mon resto à l'essai, permettant d'accroître la visibilité de chaque Boutique à l'Essai.



C) Deux locaux commerciaux stratégiques : N°49 Rue de la République & N°3 Rue Ventefol

Dans le cadre de ce dispositif « Ma Boutique à l'Essai », deux locaux commerciaux stratégiques disponibles sont proposés, en partenariat avec le Bailleur Social *Habitat Métropole* et un Bailleur privé, en tant que propriétaires des Murs :

1) Local commercial sis au N°3 Rue Ventefol :

En partenariat avec le bailleur social *Habitat Métropole* propriétaire des murs, le local proposé dans le cadre de ce dispositif est situé au N°3 rue Ventefol en Rez-De-Chaussée avec vitrine (ex-Men Attitude), et dispose d'une surface de 46 M2. Le local est doté de volets roulants électriques sécurisant le local.

En plus de la surface de vente, ce local bénéficie d'une petite pièce à l'étage qui peut être utilisée en tant que réserve et/ou salle de pause, ainsi que d'un sanitaire avec un point d'eau et un WC.

Le loyer proposé est de 428,70 Euros HT et Hors Charges ; Charges + TVA : 112,87 Euros (charges : chauffage (chauffage Individuel) : 7,33 Euros ; Charges générales : 13,39 Euros ; Taxes ordures ménagères : 4,40 Euros ; Crise énergie : 2,01 Euros ; TVA : 85,74 Euros).

Local référencé par Habitat & Métropole : N° 21850-80-1-300

2) **Local commercial sis au N°49 rue de la République :**

Le deuxième local proposé est un local situé au N°49 rue de la République (Ex-Tous à Table, partie gauche), en Rez-De-Chaussée avec vitrine, en partenariat avec un bailleur privé propriétaire des murs. La surface totale du local avec la réserve est de 105m². Un local pouvant potentiellement être partagé, mutualisé entre plusieurs porteurs de projets.

Le montant du Loyer est de 700 euros + 80 Euros de Charge

I- **Enjeux et Conditions**

Suite à la mise en place de ce dispositif « Ma Boutique à l'Essai » par la Ville de Saint-Chamond en partenariat avec les bailleurs et propriétaires des murs des cellules commerciales citées ci-dessus, l'objectif de ces Appels à Projets/Cahier des Charges est de procéder à la recherche et à la sélection de porteurs de projets, dont les projets seront qualitatifs, viables et pertinents correspondants à la stratégie de développement commerciale de la commune et aux attentes et besoins des usagers.

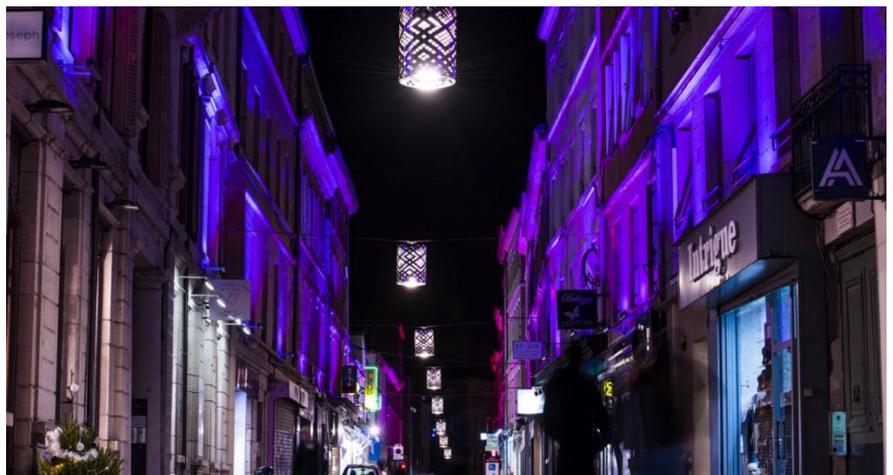
Ces Appels à Projets/Cahiers des Charges permettront de recueillir et d'étudier l'ensemble des projets d'implantations portés par des porteurs de projets éligibles, ayant ciblés l'une de ces cellules commerciales afin de développer leurs activités, répondant au cahier des charges du local choisi. Une commission de sélection statuera sur les candidatures éligibles reçues afin d'attribuer les cellules commerciales aux projets les plus pertinents, viables et qualitatifs, répondant en tout point au présent cahier des charges.

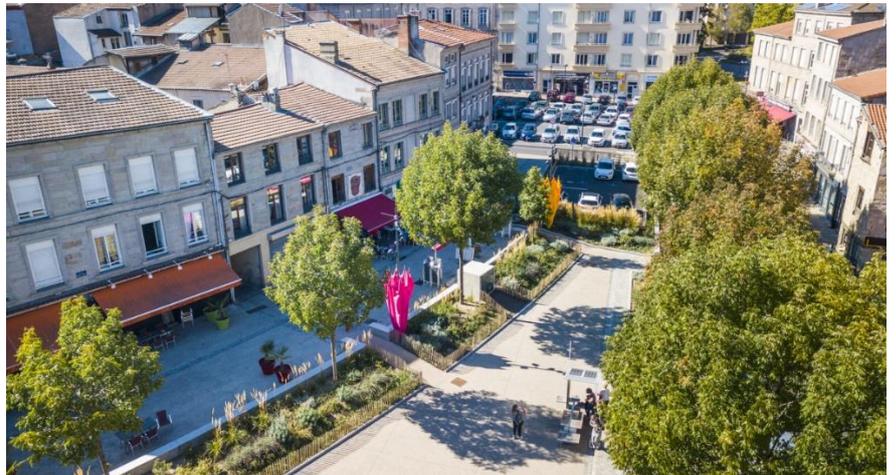
Dans le cadre de ce dispositif, la première étape est proposée afin de permettre au porteur de projet choisi de tester son activité de manière sécurisée en vue de la pérennisation de celle-ci. En effet, les porteurs de projets sélectionnés pourront bénéficier dans un premier temps d'un bail précaire ou d'un bail commercial « adapté », d'une durée de 6 mois, renouvelable de 1 à 2 fois.

Dans un deuxième temps, au terme des baux précaires, il pourra être proposé, par les bailleurs et propriétaires des murs, aux porteurs de projets des baux commerciaux classiques.

II-PRESENTATION DE LA VILLE : Une Ville à fort potentiel

Idéalement située, réputée pour son dynamisme, sa douceur de vivre et la sérénité qu'elle procure, la ville de Saint-Chamond vous offre tout son potentiel et vous ouvre de belles perspectives. Ici, l'ambition mène à la réussite. Avec ses 35 969 habitants, ses 15 362 ménages, la deuxième ville de la Loire se place comme le premier potentiel commercial de la vallée du Gier et le deuxième de la Loire.





III- L'ACTIVITE ECONOMIQUE

4000 établissements sont installés à Saint-Chamond (cf. ressortissants CCI 2022), dont 773 établissements avec vitrine. Cette dynamique commerciale est complétée par 6 marchés forains, qui animent différents quartiers de la ville. Quelques groupes et enseignes phares sont présents sur la commune : Marionnaud, Cache-Cache, Patrice Bréal, Intersport, Action, Gamm Vert, ... Saint-Chamond possède également une solide tradition industrielle, notamment dans les secteurs de la mécanique, l'ingénierie ou encore l'agroalimentaire et des commerçants et artisans indépendants dont le savoir-faire excelle et le dynamisme est exemplaire. Pour faire vivre cet héritage et transmettre ces savoir-faire, la ville s'appuie sur un réseau dynamique de PME et PMI, implantées sur sept grands sites de développement économique (parc d'activité, ZAC, ZI et pépinière d'entreprises) et associées à une offre locale de formation professionnelle adaptée.



La zone de chalandise

Les 15 196 ménages saint-chamonais comptent en moyenne 2,3 personnes chacun et sont associés à des dépenses commercialisables (DC) réunies de 205 millions €. Le bassin de vie de la vallée du Gier, qui totalise plus de 350 millions d'euros de DC, compte 106 000 habitants. Ce potentiel est majoré si l'on considère les 500 000 habitants du bassin de l'agglomération stéphanoise. Saint-Chamond compte 296 000 clients potentiels à 15 min de Saint-Chamond.

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires (CA) est généré par le centre-ville de Saint-Chamond, mais aussi par les quartiers résidentiels et les communes des coteaux. Il représente 167 millions d'euros.

Les dépenses commercialisables

La part des dépenses commercialisables dans les commerces de moins de 300 m² est de 26 % plus élevée que dans le reste de la Loire. Les Saint-Chamonais aiment consommer local ! Un atout d'implantation et de développement économique qui est complété par l'identification de secteurs particulièrement porteurs à Saint-Chamond : l'équipement de la personne, celui de la maison, ainsi que les produits culturels et de loisirs.

Les outils de développement

L'équipe municipale de Saint-Chamond, qui place le commerce et le développement économique au cœur de ses priorités, se donne les moyens de ses ambitions. Venir installer son entreprise à Saint-Chamond, c'est bénéficier de l'aide à l'implantation, des outils de soutien et des leviers d'attractivité existants sur le territoire :

- Une animation commerciale dynamique, impulsée par l'association de commerçants Carrément Saint-Chamond en partenariat avec la commune, prend la forme d'opérations de fidélisation de la clientèle et de mutualisation des ressources. Déjà une centaine d'adhérents conquis dans le réseau !
- Un partenariat fort avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat offre un accompagnement resserré pour la réalisation d'études et la définition de la stratégie de dynamisation du cœur de ville.
- Les aménagements urbains et la sécurisation des espaces publics garantissent un cadre de vie qualitatif aux habitants et aux acteurs économiques. Ainsi, le développement du réseau de vidéo protection, l'entretien des espaces publics, mais surtout les grands projets d'aménagement engagés pour rénover le centre-ville, les activités économiques et l'habitat sont co-financés par plusieurs partenaires institutionnels régionaux, nationaux et européens (ANRU, Saint-Étienne Métropole...).
- Un accompagnement personnalisé par l'équipe « Commerce & Entreprises- Attractivité » sur l'ensemble des démarches d'implantation et de développement, les opportunités de subventions,...

La situation géographique

Située entre deux grandes métropoles régionales — Lyon et Saint-Étienne — et aux portes du Parc Naturel Régional du Pilat, la ville de Saint-Chamond dispose d'un accès pratique et rapide aux grands axes autoroutiers et ferroviaires (TGV et lignes interurbaines), ainsi qu'aux aéroports. La proximité avec les Alpes et la Méditerranée, qui vient s'ajouter au cadre de vie attractif, à l'environnement préservé et au dynamisme du territoire, ouvre des perspectives économiques pour les commerçants et les entrepreneurs.

IV-Présentation des Cellule Commerciale sis N°49 Rue de la République & sis N°3 Rue Ventefol, 42400 Saint-Chamond

V- DESCRIPTION DU BAIL PRECAIRE OU BAIL COMMERCIAL ADAPTE

- 1- **Exploitation prévue** : d'un bail précaire ou bail commercial « adapté », d'une durée de six mois, renouvelable de 1 à 2 fois sera établi avec les propriétaires des murs et bailleurs respectifs des locaux cités ci-dessus. Avec possibilité par la suite d'établir un Bail Commercial classique avec les bailleurs.
- 2- **Domaine d'activités** : Equipement de la Personne/Equipement de la Maison, à définir en accord avec la Ville et les propriétaires des Murs et bailleurs.

Pour tout changement d'activité un accord préalable devra être accordé par la Ville ainsi que par le propriétaire des murs et bailleurs.

3- Prix de location :

- a) **Local sis au 3 rue Ventefol** : Le loyer est de : 428,70 Euros HT et Hors Charges
Charges + TVA : 112,87 Euros (Charges : (chauffage (chauffage Individuel) : 7,33 Euros ; Charges générales : 13,39 Euros ; Taxes ordures ménagères : 4,40 Euros ; Crise énergie : 2,01 Euros ; TVA : 85,74 Euros).
Local référencé par Habitat & Métropole : N° 21850-80-1-300
- b) **Local sis au N°49 rue de la République** : Le montant du Loyer est de 780 euros TTC Charges comprises

4- Superficie et composition du local commercial

1) Local commercial sis au N°3 Rue Ventefol :

Le local proposé dans le cadre de ce dispositif est situé au N°3 rue Ventefol en Rez-De-Chaussée avec vitrine (ex-Men Attitude), et dispose d'une surface de 46 M2. Le local est doté de volets roulants électriques sécurisant le local.

En plus de la surface de vente, ce local bénéficie d'une petite pièce à l'étage qui peut être utilisé en tant que réserve et/ou salle de pause, ainsi que d'un sanitaire avec un point d'eau et un WC.

2) Local commercial sis au N°49 rue de la République :

Le deuxième local proposé est un local situé au N°49 rue de la République (Ex-Tous à Table, partie gauche), en Rez-De-Chaussée avec vitrine. La surface totale du local avec la réserve est de 105m2. Un local pouvant potentiellement être partagé, mutualisé entre plusieurs porteurs de projets.

a) Etat des lieux

Le porteur de projet prendra les lieux dans l'état dans lequel ils se trouvent lors de la signature du bail, sans pouvoir exiger de travaux de la part de la Ville ainsi que des propriétaires respectifs des murs et Bailleurs.

5 - Eléments constitutifs du bail précaire

Eléments incorporels : le droit au bail pour la durée définie dans celui-ci.

VI – CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU BAIL

1- Prix de location proposé :

a) **Local sis au 3 rue Ventefol :** Le loyer est de : 428,70 Euros HT et Hors Charges ; Charges + TVA : 112,87 Euros (charges : chauffage (chauffage Individuel) : 7,33 Euros ; Charges générales : 13,39 Euros ; Taxes ordures ménagères : 4,40 Euros ; Crise énergie : 2,01 Euros ; TVA : 85,74 Euros).

Local référencé par Habitat & Métropole : N° 21850-80-1-300

b) **Local sis au N°49 rue de la République :** Le montant du Loyer est de 780 Euros TTC Charges comprises.

Outre cette valeur, le porteur de projet sélectionné prendra en charge les sommes accessoires (Charges parties communes, eau, électricité, téléphone, accès internet, gaz,...), le dépôt de garantie (soit le montant de 1 loyers mensuels), et de tout documents nécessaires à la future exploitation du commerce.

2- Type d'exploitation à respecter

Domaine d'activités : cf. Ci-dessus

3- Engagements du preneur

La location se réalisera dans les conditions suivantes :

- Le preneur choisi devra exploiter le fonds de commerce tel que précité, sous une enseigne qu'il présentera et détaillera dans le cadre de son dossier de candidature.

- Le preneur s'engagera en outre à développer dans les lieux du local :

Un savoir-faire et des produits de qualité.

Une offre pertinente, qualitative, répondant aux besoins des usagers, concourant à la diversité de l'appareil commercial du centre-ville.

-Le preneur s'engage à respecter le présent cahier des charges.

4- Travaux à la charge du preneur

Les lieux seront pris dans leur état au moment de l'entrée en jouissance, sans pouvoir exiger de la Commune de Saint-Chamond et des propriétaires respectifs des murs et bailleurs, aucune remise en état, aucune réparation ou réfection, ni lui faire aucune réclamation quelconque à ce sujet et sans pouvoir exercer aucun recours pour vice de construction, dégradation, voirie,

insalubrité, humidité, infiltrations et même pour toutes autres causes quelconques intéressant l'état des locaux et même en cas de vice caché ou de force majeure.

Le preneur supportera tous les inconvénients en résultant, et effectuera à ses frais toutes les réparations, remises en état, mises en conformité administrative (sécurité, hygiène ou accessibilité) nécessaires selon les conditions du bail et les autorisations administratives préalables, notamment :

- au titre du Code de l'urbanisme, en cas d'intervention sur façade ;
- au titre du Code de la construction et de l'habitation, pour les travaux d'aménagement intérieur d'un établissement recevant du public ;
- au titre du Code de l'environnement, pour l'installation de dispositifs d'enseigne.

A noter : Absence de possibilité de rétrocession du bail par le preneur sélectionné pour un autre preneur.

VII- CONDITIONS DE DEPOT DES CANDIDATURES

1- Diffusion de l'Appel à Projets et échéances

Le présent Appel à projets sera diffusé sur le Site Internet de la Ville, sur la plateforme « Je participe » et disponible en Mairie à partir du Lundi 13 mai 2024 au service « Commerce & Entreprise-Attractivité » sur simple demande au 04 77 31 05 76 ou par courriel : attractivite@saint-chamond.fr

Date limite de candidature : Lundi 10 juin 2024 minuit (cachet de poste faisant foi)

Une Commission de sélection se réunira à partir du Mardi 11 juin 2024 et effectuera le choix du projet retenu. Les résultats seront publiés à partir du Vendredi 14 juin 2024.

2- Dossier à élaborer par les candidats à la reprise du local

Les personnes physiques ou morales qui entendent acquérir ce droit au bail précaire ou commercial « adapté », sous la forme et dans le délai imparti par le présent cahier des charges, doivent soumettre un dossier de candidature, comportant obligatoirement les pièces suivantes :

A) Présentation de l'entreprise existante (ou en cours de création) :

- L'extrait K-bis ou l'extrait du Répertoire des Métiers
- si cela est applicable : Les bilans et les comptes de résultat des trois derniers exercices
- La copie de la carte d'identité du gérant ou de sa carte de séjour

B) Un dossier technique, comportant :

- Une présentation détaillée du porteur de projet (Nom, prénom, statut, domiciliation, coordonnées complètes, CV, parcours de formation et parcours professionnel, ...).
- Une Lettre adressée à Monsieur Le Maire comportant une présentation synthétique du projet & un argumentaire motivant le souhait d'implantation de l'activité à Saint-Chamond dans l'une des deux cellules commerciales mentionné ci-dessus en présentant les atouts du projet pour la Ville de Saint-Chamond.
- Descriptif détaillé du projet et de l'approche commerciale (description du concept, descriptions des produits et des services proposés, présentation des fournisseurs et réseaux professionnels, clientèles cibles, plan de commercialisation, charte graphique, plan de communication + visuels)
- Descriptif humain et matériel des moyens mis en place (gérants/salariés, matériels professionnels, horaires d'ouverture prévues + visuels des aménagements extérieurs (enseignes, devanture) et intérieurs du local à fournir).
- L'approche financière du projet (Dans l'idéal : Business Plan/Plan de financement/Budget prévisionnel 2024)

Tout dossier ne comportant pas toutes les pièces nécessaires à l'étude du projet sera jugé comme non recevable.

Pour toutes questions concernant ces différents éléments à fournir, n'hésitez pas à nous contacter. (Cf. Contact ci-dessous).

3- Conditions de visite des lieux

Les visites du local commercial se réaliseront jusqu'au jeudi 6 juin 2024 inclus, sur rendez-vous auprès de l'équipe « Commerce & Entreprises -Attractivité » : attractivite@saint-chamond.fr

4- Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures, devront être reçus en 1 exemplaires papier en Mairie ou en version numérique à l'adresse suivante : attractivite@saint-chamond.fr

Date limite de candidature : Lundi 10 juin 2024 à minuit (cachet de poste faisant foi)

- soit par lettre recommandée avec accusé de réception à :

Monsieur le Maire
Mairie de Saint Chamond
Equipe « Commerce & Entreprise-Attractivité »
Avenue Antoine Pinay CS 80148
42403 Saint Chamond cedex

- soit par dépôt à la Mairie à l'attention de :

Monsieur le Maire
Mairie de Saint Chamond
Equipe « Commerce & Entreprise- Attractivité »
Avenue Antoine Pinay CS 80148
42403 Saint Chamond cedex

Le dossier devra être cacheté sous enveloppe portant la mention :

« A l'attention du Service « Commerce & Entreprise- Attractivité » ; Objet : Candidature Appel à projets « Ma Boutique à L'Essai 2024 »

VIII- CHOIX DU PRENEUR

1- Critères de sélection du preneur

Chaque dossier de candidature devra permettre à la Commune d'apprécier la pertinence du projet d'implantation commerciale, eu égard de la solidité financière du candidat et des objectifs visés dans la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2015 instituant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à savoir de maintenir la diversité et l'attractivité globale nécessaires à la vie d'un tissu artisanal et commercial dynamique, capable d'adaptation et d'évolution et répondant aux attentes des habitants.

Le choix du repreneur sera déterminé selon les critères suivants :

- Qualité du projet (concept, produits et services proposés, aménagement du local,...)

- Viabilité économique et financière du projet

- Pertinence technique du projet

-Intérêt du projet pour la Ville de Saint-Chamond et ses habitants en cohérence avec la stratégie de développement commerciale de la commune et en adéquation avec les attentes et besoins des usagers.

2 - Désignation du preneur

Une Commission de sélection se réunira afin d'étudier les dossiers de candidatures et effectuera le choix du projet retenu selon les critères cités ci-dessus.

Les résultats seront publiés à partir du vendredi 15 juin 2024.

IX- CALENDRIER PREVISIONNEL

Le présent Appel à projets sera diffusé sur le Site Internet de la Ville et disponible en Mairie, au service « Commerce & Entreprises -Attractivité » sur simple demande par téléphone au 04 77 31 05 76 ou par courriel : attractivite@saint-chamond.fr à partir du Lundi 13 mai 2024.

Date limite de candidature : Lundi 10 juin 2024 minuit (cachet de poste faisant foi)

Une Commission de sélection se réunira à partir du Mardi 11 juin 2024 et effectuera le choix du projet retenu.

Les résultats seront publiés à partir du vendredi 14 juin 2024.

En cas d'appel à candidature infructueux à l'issue de cette date, la commune de Saint Chamond se réserve la possibilité de classer sans suite le présent appel à candidatures, ou de procéder à la publication d'un nouvel appel à projets, de procéder à de nouvelles visites du local et d'accepter des dossiers de candidatures à des dates postérieures à celles-ci-dessus indiquées.

Après analyse des dossiers réputés complets au sens du présent cahier des charges, la commune se réserve le droit d'auditionner les candidats et de solliciter des précisions, des évolutions et des modifications aux projets proposés.

Dans cette hypothèse, et à l'issue de ce dialogue, les candidats déposeront leurs offres et projets modifiés et la Ville choisira l'offre et le projet répondant le mieux aux critères énumérés dans le présent cahier des Charges.

Au cours de toutes les phases de la présente consultation, la commune de Saint-Chamond s'entourera de tout tiers qui lui semblera nécessaire pour lui apporter expertise et aide dans l'analyse.

Chaque candidat sera ensuite informé par la Ville de Saint-Chamond, de sa décision de soumettre ou non, leur candidature au bailleur.

Les candidats s'engagent à ne pas communiquer sur leur projet avant que le choix du preneur ai été fait et validé par la commission de sélection

Fait à Saint-Chamond, le 22 avril 2024,

Pour toutes demandes d'informations complémentaires :

attractivite@saint-chamond.fr

Equipe "Commerce & Entreprises- Attractivité"

LD : 04 77 31 05 76

Mairie de Saint-Chamond